

PROJET d'AMENAGEMENT DU CAMPING « VERTE VALLEE »  
XONRUPT LONGEMER

021  
VUES PHOTOGRAPHIQUES ETAT EXISTANT

Valéri LEMARQUIS. Architecte D.P.L.G.

Gérardmer 28 Juin 2013

A



Vue de la limite de propriété Nord-Ouest depuis le CD 67 vers le carrefour qui mène à Longemer

B



Vue de la limite de propriété Nord depuis le CD 67 qui mène à Longemer  
Au premier plan hangar de stockage du matériel à démolir

**Vue de la limite de propriété Nord depuis le CD 67 qui mène à Retournemer  
Au premier plan haie d'épicéas et au second plan grillage à supprimer.**



C

D



Vue vers l'Est du hangar de stockage atelier à démolir

E



Vue vers le C.D. 67 au Nord du hangar de stockage atelier à démolir. Existence de haie de thuyas à arracher.



**Vue du bâtiment d'accueil et de la salle de réunions**

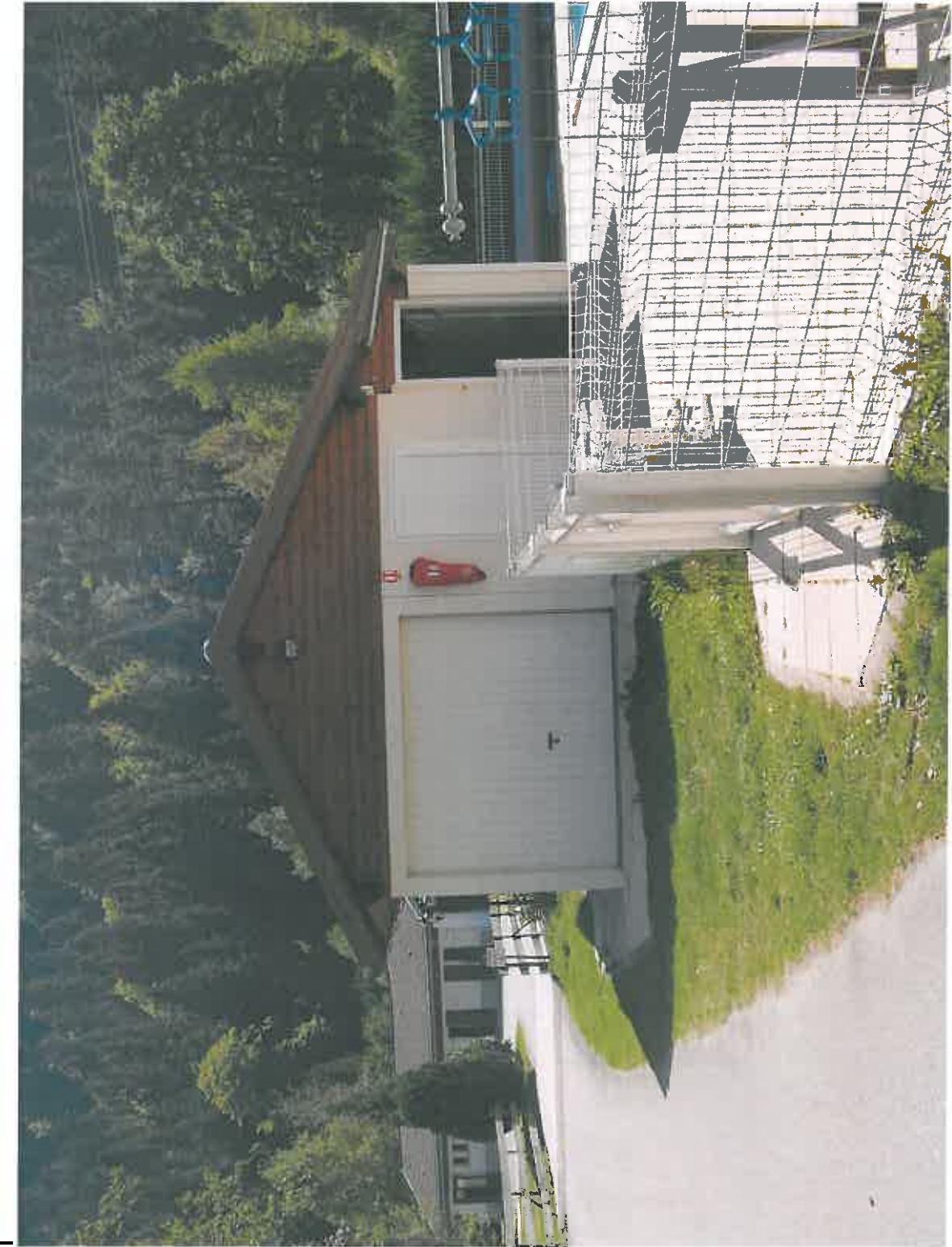
G



**Vue depuis le camping vers le bâtiment d'accueil et de la salle de réunions.**  
A l'emplacement de ce vaste espace traité en entrobé sera aménagée une place bordée de tilleuls avec sol en stabilisé.  
**Suppression des barrières en bois**



**H** Vue depuis l'entrée du camping vers le Nord. Au premier plan le bâtiment d'accueil au second plan construction abritant le gîte et la maison d'habitation du propriétaire exploitant.  
Il est prévu la suppression des barrières en bois et de la haie de thuyas pour aménagement d'une aire de jeux.



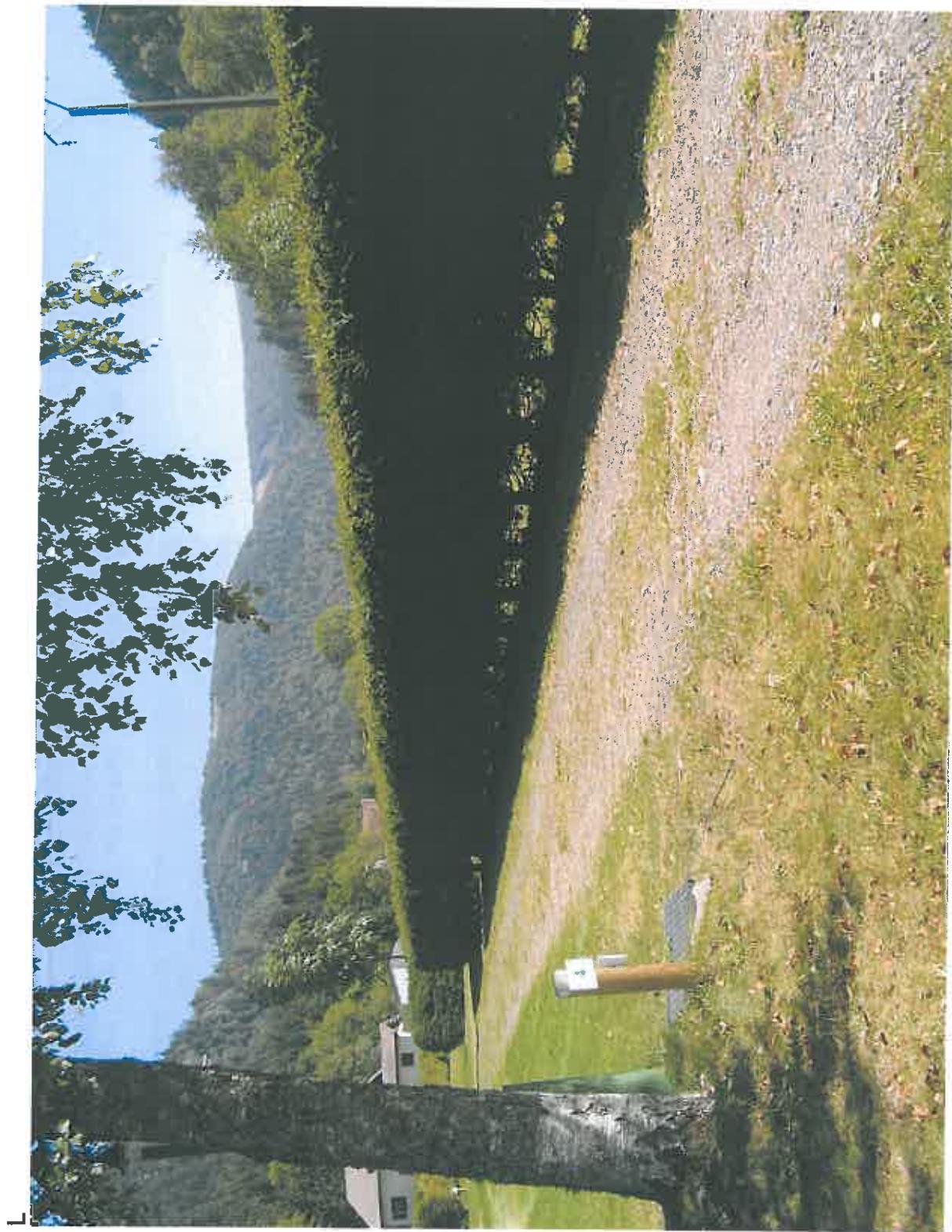
**Vue du local technique et sanitaires de la piscine vers le Sud, en second plan le pont et le bloc sanitaire.**  
**Le projet de couverture de la piscine intègre cet édicule sous le toit de la piscine couverte.**  
**Il est prévu la suppression de la toiture à 2 pans. A noter les espaces extérieurs résiduels sans qualité.**



**Vue du local technique, de la piscine et des espaces extérieurs à la périphérie de la piscine**  
Il est prévu le réaménagement global des espaces de jeux avec suppression des haies de thuyas et des barrières bois.



**K** Vue depuis la construction principale abritant le gîte et la maison d'habitation du propriétaire exploitant vers le Nord-Est  
Existence de végétation « exotique » sans rapport avec les essences locales et d'espace résiduel non qualifié



Vue depuis un chemin d'accès véhicules situé au Sud du terrain de camping vers l'Est.  
Existence de haie de résineux très sombre en limite des emplacements de « résidents » ou de camping nature.  
Il est prévu la suppression des haies de résineux sur l'ensemble du camping sauf en limite de propriété Sud à proximité de la forêt

M



Vue depuis le bord de la Vologne vers le Sud . Au second plan le bloc sanitaire.  
Les abords du bloc sanitaire sont traités en enrobé.

Il est prévu : la suppression des hautes tiges en résineux sur l'ensemble du camping.  
l'aménagement d'un placette en relation avec les galeries extérieures du bloc sanitaire réaménagé



Vue panoramique vers l'Est de la totalité de la partie Nord du terrain de camping située en limite du C.D.67.  
A noter l'existence d'installations « résidents » ou caravaneige.

Les haies de résineux délimitent et protègent les emplacements des circulations

Il est prévu sur toute la rive Sud la suppression en totalité des installations « résidents » et des haies.  
pour faire place à la vitrine du camping, construction des H.L.L. et plantation d'arbres fruitiers.



**Vue depuis le bord de la Vologne rive Sud vers l'Est .  
Le marquage des emplacements se limite à la mise en place d'une barrière bois.**



Vue vers l'Est de la façade Nord du bloc sanitaire.

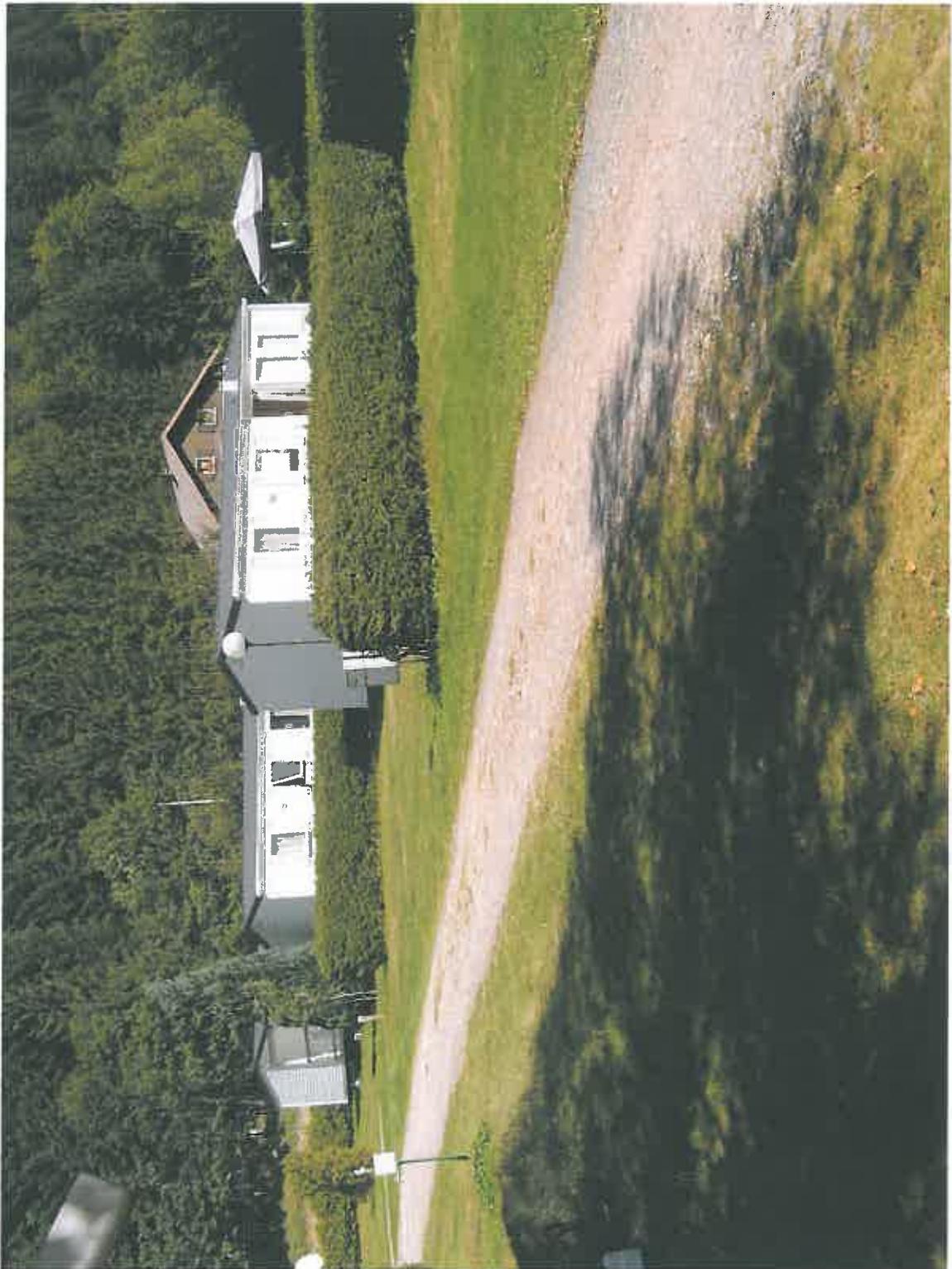


Vue vers l'Ouest des façades Est et Nord du bloc sanitaire.



R

Vue des mobil-homes vers l'Est . Une haie de thuyas marque la limite de propriété. Bâti non calé dans l'espace. Il est prévu la suppression de la haie de thuyas, remplacement par une haie arbustive avec végétaux locaux. L'arrière des mobil-homes sera dissimulé par la mise en place de pergolas avec plantation d'espèces grimpantes ou fruitiers en espalier.



**Vue des mobil-homes vers le Nord . Des haies d'épicéas délimitent les constructions de façon systématique.**

**Existence de cyprès et thuyas.**

**Le projet prévoit l'assemblage des mobil-homes par la création de pergolas de liaison et de terrasse commune avec suppression des haies et des végétaux non adaptés au paysage.**



Exemple d'aménagement d'emplacement « résident » implanté à proximité du C.D.67.



Exemple d'installation « résident » implantée à proximité du C.D.67.  
Il est prévu l'aménagement du hameau « du facteur cheval » au Sud Ouest du camping dans le secteur non visible du C.D.



Autre exemple d'installation « résident » implantée à proximité du C.D.67.  
Les installations « résident » devront dans le cadre du projet respecter une charte paysagère pour leur aménagement.

